



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne 16 avril 2025

République Française

Délibération N° 2025-14
Conseil Municipal du 9 Avril 2025

DATE DE CONVOCATION : 3 AVRIL 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : J.F. CESSAC donne pouvoir J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - H. ROSARIO donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - C. RAFIN donne pouvoir à P. FRÉON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : J.F. CESSAC - P. ORMECHE - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. DELIMOGE - P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARO

BUDGET PRINCIPAL – Affectation des résultats de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024,

VU la délibération relative à l'adoption du Compte Administratif 2024,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget principal de la commune comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (a) :	273 767,28 €
Résultat antérieur reporté (b) :	781 373,26 €
	1 055 140,54
Résultat de fonctionnement à affecter (a+b) :	€
Investissement	
Résultat de l'exercice (c) :	48 839,67 €
Résultat antérieur reporté (d) :	- 646 389,30 €
Résultat d'investissement (c+d) :	- 597 549,63 €
Restes à réaliser	- 96 971,38 €
Déficit de financement d'investissement (c+d+e) :	- 694 521,01 €
Affectation	
Affectation en réserves en investissement (R 1068) :	694 521,01 €
Report en fonctionnement (R 002) :	360 619,53 €
Report en investissement (D 001) :	- 597 549,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR**, d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.